

2010-A027

OBJET : Aménagement du Territoire - Modification de la gamme tarifaire du réseau de transport de la C.P.A.

Le 25 février 2010 à 17 h 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports de Venelles sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 17 février 2010, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Maryse JOISSAINS MASINI, Président - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - BABU-BAUD Jean-Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCI Angélique - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BOYER Michel - BRAMI Héliot - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Erick - CHORRO Jean - CRISTIANI Georges - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - GARÇON Jacques - GARDIOL Philippe - GUIRAND Daniel - GOURNES Jean-Pascal - GROSDÉMANGE Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD-OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille - LAGIER Robert - LE MOINE Patrick - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - LOUIT Christian - MANCÈL Joël - MARTIN Régis - MATAS Henri - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOHAMMEDI Amaria - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NELIAS Mireille - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PIZOT Roger - POITOU Frédéric - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - ROUGIER Jacques - ROUSSEAU Jacques - SAEZ Jean-Pierre - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TRINQUIER Noëlle - VENEL Gérard

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :

BURLE Christian suppléé par MAUNIER André - CIOT Jean-David suppléé par REYRE Michel - CURINIER Erick suppléé par BUCHAUT Romain - DEMENGE Jean suppléé par MIOCHE Philippe - GARNIER Eliane suppléée par MARÇON Danielle - GUERRERA Hervé suppléé par VALETTA Marie-José - LECLERC Jean-François suppléé par ODERMATH Eric - MALLET Raymond suppléé par AUBERT Jean-Luc - MARTIN Richard suppléé par MAGNAN Catherine - MEDVEDOWSKY suppléé par SKRIVAN Fleur - SLISSA Monique suppléée par FABRE-MONTON Nathalie - TURCAN Jean-Louis suppléé par NAVIO Christine

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :

AMAROUCHE Annie donne pouvoir à FERAUD Pierre - AMIEL Michel donne pouvoir à NELIAS Mireille - AREZKI Alain donne pouvoir à DESCLOUX Odette - ARNAUD Christian donne pouvoir à BOYER Michel - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCÈL Joël - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à BELLUCI Angélique - DAGORNE Robert donne pouvoir à BONFILLON Jean - DRAOUZIA Fatima donne pouvoir à DELOCHE Gérard - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - FOUQUET Robert donne pouvoir à BRUNET Danièle - GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - GALLESE Alexandre donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - GARCIA Daniel donne pouvoir à BUCCI Dominique - GERACI Gérard donne pouvoir à BRAMI Héliot - JONES Michèle donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - LAFON Henri donne pouvoir à PAOLI Stéphane - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MERGER Reine donne pouvoir à BENON Charlotte - MERSALI Malik donne pouvoir à AGARRAT Henri - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à PIERRON Liliane - PATOT Gérard donne pouvoir à ORCIER Annie - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à RENAUDIN Michel - POTIE François donne pouvoir à TAULAN Francis - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - TONIN Victor donne pouvoir à DILLINGER Laurent

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir :

BOULAN Michel - CANAL Jean-Louis - DEVAUX Pierre - FILIPPI Claude - GASCUEL Jean - GERARD Jacky - GUINDE André - LONG Danielle - PELLENC Roger - ROUARD Alain - TERME Françoise - VEYRUNES Bernard

Secrétaire de séance : Yannick DE CARA

Monsieur Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 25 FEVRIER 2010

Rapporteur : Monsieur Jean CHORRO

Objet : Modification de la gamme tarifaire du réseau de transport de la CPA
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Conseil Communautaire a décidé le 11 décembre 2009 de baisser les tarifs des transports de la CPA et de modifier sa gamme tarifaire. Il est aujourd'hui proposé d'en préciser la date d'application, notamment pour les titres scolaires. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place du système billettique, il est proposé de définir les modalités de remboursement des titres « papier » et de créer trois nouveaux titres de transports

Exposé des motifs :

Pour inciter à l'utilisation des transports publics, la Communauté a adopté une gamme tarifaire attractive pour ses services de Transports : Lignes Régulières, Lignes Express, Services de Transports Scolaires, Service de

Transports à Mobilité Réduite, Réseau Urbain de Pertuis, Réseau Vallat le Bus, Diablines, Victorines et Réseau Urbain Aix en Bus.

Dans le cadre de la prochaine mise en service du système billettique communautaire et afin d'assurer la transition entre la billetterie papier et la billettique, il est proposé de :

I - Créer trois titres de transports

Il convient de créer en plus de la gamme tarifaire existante (votée au Conseil Communautaire du 11 décembre 2009) les titres suivants :

- Ticket 3 jours sur le réseau Aix en Bus,
- Titre « x voyages » (de 5 à 99 voyages) sur le réseau Aix en Bus et les lignes intercommunales,
- Ticket courtoisie sur tous les réseaux communautaires.

Les caractéristiques, les conditions d'accès et les tarifs de chacun de ces titres sont joints en annexe.

II - Définir des modalités d'application de la nouvelle tarification urbaine et interurbaine :

Dans le cadre du remplacement des titres « papiers » par des tickets magnétiques et sans contact, il est proposé :

1- Pour les réseaux de transports Lignes régulières, Express, Victorine, Diablines, Vallat le Bus et urbain de Pertuis :

- d'échanger tous les titres de transports « papiers » en cours de validité par des titres de transports compatibles avec le futur système billettique.

Sont concernés par cette mesure les titres issus des carnets de 10 tickets des lignes régulières, des lignes express, de la Victorine, des Diablines, de Vallat le Bus, et du réseau urbain de Pertuis.

Les échanges de ces titres seront autorisés jusqu'au 31 décembre 2010.

2- Pour le réseau Aix en Bus :

- d'échanger des titres « papiers » (en cour de validité) par des titres billettiques pour les carnets de 10 tickets tout public jusqu'au 31 décembre 2010.

- d'échanger des titres papiers (en cour de validité) par des titres billettiques pour les carnets de 10 tickets CCAS, Invalide de Guerre et Accidenté du Travail, et Class Bus jusqu'au 30 juin 2010.

- de rembourser, en agence commerciale Aix en Bus, les tickets UNO et UNO VISA (non utilisés) jusqu'au 30 juin 2010.

- d'arrêter les abonnements hebdomadaires Campus le 23 mai 2010.

- d'arrêter les abonnements Mensuel Campus et Class Bus le 30 juin 2010.

III - Définir des modalités d'application de la nouvelle tarification scolaire :

Suite à la décision du Conseil Communautaire du 11 décembre 2009, modifiant la gamme tarifaire du réseau de Transport de la CPA, il convient de préciser que les nouvelles tarifications scolaires n'entreront en vigueur qu'à partir du 1^{er} juillet 2010, pour une utilisation à partir du 02 septembre 2010.

Les titres concernés par cette précision sont :

- Carte scolaire CPA et Aix en Bus
- Carte Jeune plus CPA et Aix en Bus

Concernant la carte Jeune plus CPA, elle pourra être réglée dans son intégralité ou en deux fois, à la rentrée scolaire puis le 31 janvier (année n +1).

Pour la carte scolaire CPA, elle devra être réglée dans son intégralité, lors de sa création.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ;

VU la délibération n° 2003 A 158 du Conseil Communautaire du 25 Juillet 2003

VU la délibération n° 2004 A 088 du Conseil Communautaire du 16 Avril 2004

VU la délibération n° 2004 A 154 du Conseil Communautaire du 25 Juin 2004

VU la délibération n° 2005 A 028 du Conseil Communautaire du 04 Février 2005

VU la délibération n° 2007 A 471 du Conseil Communautaire du 14 Décembre 2007

VU la délibération n° 2008 A 049 du Conseil Communautaire du 26 Juin 2008

VU la délibération n° 2008 A 188 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2008

VU la délibération n° 2009 A 245 du Conseil Communautaire du 11 décembre 2009

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** ces dispositions et la nouvelle gamme tarifaire jointe en annexe ;
- **DIRE** que la prise en compte de cette perte de recettes, directement perçues par la C.P.A., est inscrite au budget 2010 de la Communauté aux articles 7067, fonction 252 et 70688, fonction 824 ;

FICHE DE VISA BUDGETAIRE - BUREAU DU 4 FEVRIER 2010

**OBJET DU RAPPORT : MODIFICATION DE LA GAMME TARIFAIRE DU
RESEAU DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction de la gestion opérationnelle des déplacements

Rédacteur du rapport : Loïc TRELLU

TEL : 04 42 91 49 10

Correspondant financier : Maryse BERNON

TEL : 04 42 91 49 21

Code service (astre) :

6 A

☐ Investissements générateurs de charges de fonctionnement annuelles

€

☐ Rapport ou Projet avec Recettes attendues :

€

Imputation comptable

Nature/Fonction **70688/824 L/Crédit : 7517**
7067/252 L/Crédit : 7381

INSCRIT 2010	Réalisé	Disponible avant rapport	Montant du rapport
2 500 000 €	0 €	2 500 000 €	- 307 000 €

Incidences prévisionnelles sur les prochains exercices

2011	2012	2013	2014



VISA CARTOUCHE ENVIRONNEMENT

CARTOUCHE À REMPLIR OBLIGATOIREMENT POUR LES DELIBERATIONS DONT LA CPA À LA PLEINE **MAITRISE D'OUVRAGE**, SONT EXCLUES LES DELIBERATIONS QUI CONCERNENT LES SUBVENTIONS, LES FONDS DE CONCOURS.

Objet du rapport :

Modification de la gamme tarifaire du réseau de transport de la CPA

Service rédacteur :

Direction Opérationnelle des Déplacements

Nom du rédacteur

Trellu Loïc

Téléphone :

04 42 91 49 10

Impact global du projet sur l'environnement :

Aucun

Objectifs de réduction ou prévention des nuisances :

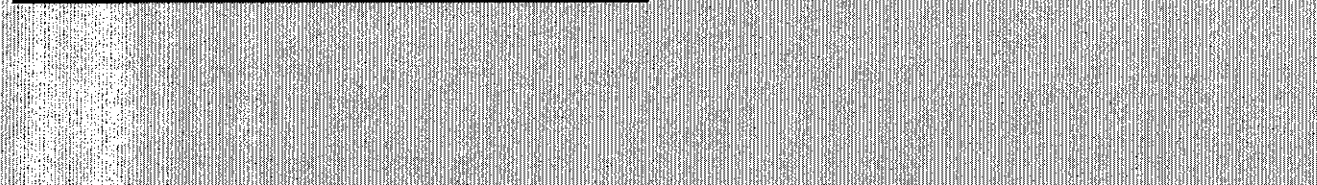
BESOIN D'AIDE OU QUESTIONS ? :

Service écologie urbaine, Céline SALES, 04 42 91 49 44
csales@agglo-paysdaix.fr

Détails :

IMPACTS	Impacts négatifs attendus	Mesures de réduction ou de prévention	Impacts positifs
Sur la qualité de l'air	<i>Aucun</i>		
Sur les ressources naturelles	<i>Aucun</i>		
Sur le réchauffement climatique	<i>Aucun</i>		
Sur l'environnement sonore	<i>Aucun</i>		
Sur la salubrité et/ou la propreté	<i>Aucun</i>		
Sur la qualité de l'eau de surface ou souterraine	<i>Aucun</i>		
Sur les milieux naturels	<i>Aucun</i>		
Sur le paysage	<i>Aucun</i>		
Génération de risques particuliers	<i>Aucun</i>		

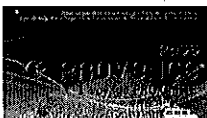
AVIS DU SERVICE ECOLOGIE URBAINE :



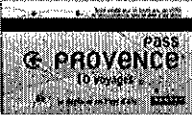
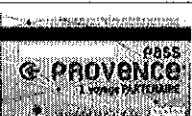
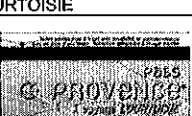
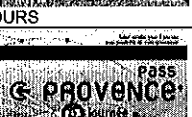
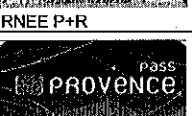
TARIFS	CARACTERISTIQUES	CONDITIONS D'ACCES
--------	------------------	--------------------

LIGNES REGULIERES

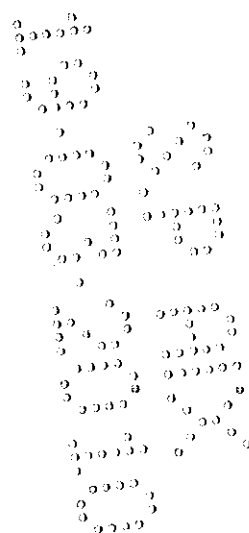
 TICKET UNITE	1 €	Ticket 1 voyage, valable sur tous les réseaux CPA (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE
 TICKET 10 VOYAGES	7 €	Ticket de 10 voyages valables sur tous les réseaux CPA (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE
 TICKET COURTOISIE	0 €	Ticket 1 voyage offert dans le cadre du service après vente (non valable sur les circuits scolaires).	AUCUNE
 X VOYAGES	0,7 € le voyage	X voyages (5 voyages minimum / 99 voyages maximum) valables sur tous les réseaux CPA (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure	AUCUNE
 ABONNEMENT ANNUEL	230 €	Abonnement annuel pour des voyages illimités sur tous les réseaux CPA (hors circuits scolaires).	AUCUNE
 ABONNEMENT MENSUEL	24 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur tous les réseaux CPA (hors circuits scolaires).	AUCUNE

RESEaux DE PROXIMITE (Petits réseaux urbains)			
 TICKET UNITE	0,50 €	Ticket pour un trajet avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure, valable sur les réseaux minibus (urbains de Pertuis, Venelles, Vallat le Bus et Diablins).	AUCUNE
 TICKET 10 VOYAGES	4 €	Ticket de 10 voyages avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure, valable sur les réseaux minibus (urbains de Pertuis, Venelles, Vallat le Bus et Diablins).	AUCUNE
 ABONNEMENT MENSUEL	15 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur réseaux minibus (urbains de Pertuis, Venelles, Vallat le Bus et Diablins).	AUCUNE

	TARIFS	CARACTERISTIQUES	CONDITIONS D'ACCES
TITRES SCOLAIRES CPA			
 CARTE JEUNE PLUS	100 €	Abonnement annuel de libre circulation sur tous les réseaux CPA (hors Diablines).	Réserve aux élèves primaire, secondaire, SEGPA et aux étudiants, apprenti et personnes en formation (auprès d'établissement public ou privé sous contrat ou hors contrat relevant du Ministère de l'Éducation Nationale d'Agriculture ou de la Santé). Être âgée de moins de 26 ans (le jour de l'achat du titre) et résider sur le territoire de la CPA.
 CARTE JEUNE PLUS boursier	50 €	Abonnement annuel de libre circulation sur tous les réseaux CPA (hors Diablines).	Réserve aux élèves boursiers du primaires, secondaires et des établissements SEGPA, résidant sur le territoire de la CPA.
 CARTE SCOLAIRE	50 €	Abonnement annuel de libre circulation sur les circuits scolaires réservés et le réseau urbain Aix en Bus en période scolaire (non valide les dimanches, jours fériés, petites et grandes vacances scolaires).	Réserve aux élèves primaires, secondaires et SEGPA, résidant sur le territoire de la CPA.
 CARTE SCOLAIRE boursier	0 €	Abonnement annuel de libre circulation sur les circuits scolaires réservés et le réseau urbain Aix en Bus en période scolaire (non valide les dimanches, jours fériés, petites et grandes vacances scolaires).	Réserve aux élèves boursiers du primaires, secondaires et des établissements SEGPA résidant sur le territoire de la CPA.

	TARIFS	CARACTERISTIQUES	CONDITIONS D'ACCES
 TICKET UNITE	1 €	Ticket 1 voyage, valable sur tous les réseaux CPA (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE
 TICKET 10 VOYAGES	7 €	Ticket pour 10 trajets, valables sur tous les réseaux CPA (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE
 TICKET COURTOISIE	0,7 € le ticket	Ticket 1 voyage, valable sur tous les réseaux CPA (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE
 TICKET COURTOISIE	0 €	Ticket 1 voyage offert dans le cadre du service après vente (non valable sur les circuits scolaires).	AUCUNE
 TICKET 3 JOURS	5 €	Abonnement 3 jours pour des voyages illimités sur tous les réseaux CPA (hors circuits scolaires).	AUCUNE
 TICKET JOURNEE P+R	0 €	Ticket journée parc relais pour des voyages illimités sur les réseaux CPA (hors circuits scolaires).	AUCUNE
 X VOYAGES	0,7 € par voyage	X voyages (5 voyages minimum / 99 voyages maximum) valables sur tous les réseaux CPA (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure	AUCUNE
 10 VOYAGES TARIF REDUIT	5 €	10 voyages valables sur tous les réseaux CPA (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure	Invalide de Guerre et Accidenté du travail
 ABONNEMENT ANNUEL	230 €	Abonnement annuel pour des voyages illimités sur tous les réseaux CPA (hors circuits scolaires).	AUCUNE
 ABONNEMENT MENSUEL	24 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur tous les réseaux CPA.	AUCUNE
 CARTE - de 26 ans	100 €	Abonnement annuel de libre circulation sur tous les réseaux CPA- (hors Diablines).	Réservé aux élèves primaire, secondaire, SEGPA, et aux étudiants, apprenti et personnes en formation (auprès d'établissement public ou privé sous contrat ou hors contrat relevant du Ministère de l'Education Nationale, d'Agriculture ou de la Santé). Etre âgé de moins de 26 ans (le jour de l'achat du titre) et résider-sur le territoire de la CPA

 CARTE SCOLAIRE	50 €	Abonnement annuel de libre circulation sur les circuits scolaires réservés et le réseau urbain Aix en Bus en période scolaire (non valide les dimanches, jours fériés, petites et grandes vacances scolaires).	Réservé aux élèves primaires, secondaires et SEGPA, résidant sur le territoire de la CPA
---	------	--	--



OBJET : Aménagement du Territoire - Modification de la gamme tarifaire du réseau de transport de la C.P.A.

Vote sur le rapport

Inscrits	143
Votants	131
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	131
Majorité absolue	66
Pour	131
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Étai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Étai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Étai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Étai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

